





BULLETIN INSCRIPTION

À compléter et retourner par mail à <u>cabinet@ville-tain.com</u> ou à déposer à l'accueil de l'Hôtel de Ville (1^{er} étage).

Nom:
Prénom :
Téléphone : Mail :
Date et signature :

Règlement et décharge de responsabilité

Je soussigné	/ _ \ *.							
te soussianei	+							
30 30033191101	(\cup)	 	 	• • • • • •	 	 	 • • • • • • • • •	

- Décharge de toute responsabilité, par le présent émargement, la Ville de Tain l'Hermitage lors de la Chasse aux Œufs géante du 30 mars 2024 cidessus référencée.
- J'atteste sur l'honneur que mon enfant habite Tain l'Hermitage et /ou est scolarisé à Tain l'Hermitage.
- Je renonce à faire valoir toute revendication de quelque nature qu'elle soit, auprès de la Ville de Tain l'Hermitage. Ceci concerne en particulier les cas d'accident, blessure, vol, dégâts sur les biens personnels ou autres se produisant lors de ma participation à la Chasse aux Œufs géante.
- Je suis informé(e) qu'il m'appartient de souscrire personnellement une assurance responsabilité civile.
- Je suis par ailleurs conscient(e) d'engager ma responsabilité personnelle et financière en cas de dégradation volontaire que je pourrais occasionner dans le cadre de cette manifestation.
- Je précise par Oui ou Non si j'autorise la Ville de Tain l'Hermitage à me photographier lors de cet événement et à utiliser mon image (sur le site internet, les réseaux sociaux, affiches, tracts, ... sans limitation de durée), dans un but non commercial lié directement à la manifestation en question et note que la publication promouvant cette « Chasse aux Œufs » ne donne pas droit à une rémunération.

Conformément au Règlement Général de la Protection des Données en vigueur depuis le 25 mai 2018, vous pouvez demander à exercer vos droits d'accès, d'opposition, de modification, de rectification et d'effacement de vos données personnelles en contactant la Ville de Tain l'Hermitage / 04 75 08 30 32.

^{*}Les informations recueillies sur ce formulaire font l'objet d'un traitement. Elles sont conservées durant le temps rèalementaire puis éliminées au terme de la procédure léaale.